

**1<sup>er</sup> novembre 2009**

**Élection Montréal**

[ville.montreal.qc.ca/election](http://ville.montreal.qc.ca/election)

**CADRE ÉLECTORAL**  
**ÉLECTION GÉNÉRALE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2009**  
**SOMMAIRE ET SYNTHÈSE**

**Suite à la subdivision territoriale, en juin 2009, des 58 districts  
électoraux en sections de vote aux fins de  
l'élection générale du dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009**

**Montréal** 

**Direction du greffe**

Bureau des élections

Juin 2009

## Note de présentation

Le 23 juin 2005, le gouvernement du Québec a adopté le décret 645-2005. Ce décret établissait le cadre électoral et la division en arrondissements et en districts électoraux pour l'élection générale de 2005, de même que la composition du conseil de la ville et des conseils d'arrondissements.

Ce même décret 645-2005 a été reconduit pour les fins de l'élection générale qui se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2009, ainsi qu'aux fins de toute élection partielle qui se tiendra avant l'élection générale de 2013, conformément à l'article 38 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2007, chapitre 33). Toutefois, et malgré l'adoption par le conseil de la ville du *Règlement sur les districts électoraux* (08-018) le 26 mai 2008, l'arrondissement de Ville-Marie constitue une exception puisque la composition de son conseil d'arrondissement, ainsi que sa division en districts électoraux, ont été modifiées en vertu des articles 25 et 47 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, chapitre 19).

Ainsi, dans les 19 arrondissements et les 58 districts électoraux établis sur le territoire, les 103 postes électifs suivants seront à combler le 1<sup>er</sup> novembre 2009, soit :

- ✓ Maire de la ville
- ✓ 18 maires d'arrondissement qui sont par ailleurs conseillers de la ville
- ✓ 46 conseillers de la ville
- ✓ 38 conseillers d'arrondissement.

De plus, à l'issue de cette élection :

- ✓ le conseil de la ville se composera du maire de la ville et des 64 conseillers de la ville, dont 18 maires d'arrondissement;
- ✓ chacun des 19 conseils d'arrondissement comptera un minimum de 5 membres, soit le maire d'arrondissement (qui est par ailleurs conseiller de la ville) et, selon le cas pour chacun des arrondissements, le ou les conseillers de la ville et/ou les conseillers d'arrondissement. Quant à l'arrondissement de Ville-Marie, son conseil sera composé du maire d'arrondissement qui est le maire de la ville, de trois conseillers de la ville élus respectivement dans chacun des trois districts électoraux de cet arrondissement, et de deux conseillers de la ville choisis par le maire de la ville parmi les membres du conseil de la ville.

Les tableaux 1 et 2 qui suivent présentent une synthèse du cadre électoral de chaque arrondissement et de la répartition des 103 postes électifs visés par l'élection générale de 2009.

**Tableau 1**  
**ÉLECTION GÉNÉRALE 2009 – RÉPARTITION DES 103 POSTES À COMBLER**

ARRONDISSEMENTS	Total Électeurs Arrondissement	MAIRE DE LA VILLE	MAIRE d'arrondissement	Conseillers de la ville (élus au suffrage de l'arrondissement)	DISTRICTS ÉLECTORAUX	Total Électeurs District	Conseillers de la ville (élus au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élus au suffrage du district)	Nombre de DROITS DE VOTE par électeur
(01) AHUNTSIC-CARTIERVILLE <sup>1</sup>	85 589 <sup>2</sup>	✓	1		(011) Sault-au-Récollet	20 647	1		3
					(012) Saint-Sulpice	21 736	1		3
					(013) Ahuntsic	21 304	1		3
					(014) Bordeaux-Cartierville	21 902	1		3
C.A.: 5 membres <sup>3</sup>									
(02) ANJOU	29 811	✓	1	1	(021) Ouest	9 820		1	4
					(022) Est	8 895		1	4
					(023) Centre	11 096		1	4
C.A.: 5 membres									
(03) CÔTE-DES-NEIGES— NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	96 854	✓	1		(031) Darlington	17 950	1		3
					(032) Côte-des-Neiges	17 017	1		3
					(033) Snowdon	18 906	1		3
					(034) Notre-Dame-de-Grâce	20 776	1		3
					(035) Loyola	22 205	1		3
C.A.: 6 membres									
(04) LACHINE	30 437	✓	1	1	(041) du Canal	9 863		1	4
					(042) J.-Émery-Provost	10 208		1	4
					(043) Fort-Rolland	10 366		1	4
C.A.: 5 membres									
(05) LASALLE	52 155	✓	1		(051) Sault-Saint-Louis	25 627	1	1 (poste 1) 1 (poste 2)	5
					(052) Cecil-P.-Newman	26 528	1	1 (poste 1) 1 (poste 2)	5
C.A.: 7 membres									
(06) L'ÎLE-BIZARD— SAINTE-GENEVIÈVE <sup>4</sup>	13 127	✓	1		(061) Pierre-Foretier	3 686		1	3
					(062) Denis-Benjamin-Viger	3 806		1	3
					(063) Jacques-Bizard	3 035		1	3
					(064) Sainte-Genève	2 600		1	3
C.A.: 5 membres									

<sup>1</sup> La numérotation (numéro entre parenthèses précédant le nom de l'arrondissement et du district) ne constitue qu'une clé de référence technique, convenue avec le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) aux fins du traitement des données nécessaires à la gestion du processus électoral.

<sup>2</sup> Le nombre d'électeurs apparaissant sous les diverses rubriques de ce tableau est celui établi lors de la subdivision territoriale, en mai 2009, des 58 districts électoraux en sections de vote aux fins de l'élection générale 2009.

<sup>3</sup> C.A. : conseil d'arrondissement. Le conseil de chaque arrondissement compte un minimum de 5 membres et est composé du maire d'arrondissement (qui est par ailleurs conseiller de la ville) et, selon le cas de chacun des arrondissements, des conseillers de la ville et des conseillers d'arrondissement que compte cet arrondissement. L'arrondissement de Ville-Marie fait exception, le maire de la ville étant aussi maire de l'arrondissement.

<sup>4</sup> Suivant le décret 645-2005 du 23 juin 2005 qui a été reconduit pour l'élection générale de 2009, le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Genève correspond au territoire de l'ancienne ville de L'Île-Bizard et au territoire de l'ancienne ville de Sainte-Genève; celui de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro correspond au territoire de l'ancienne ville de Pierrefonds et au territoire de l'ancienne ville de Roxboro. De même, le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles correspond au territoire actuel de cet arrondissement, distraction faite du territoire de l'ancienne ville de Montréal-Est.

**Tableau 1**  
**ÉLECTION GÉNÉRALE 2009 – RÉPARTITION DES 103 POSTES À COMBLER**

<u>ARRONDISSEMENTS</u>	Total Électeurs Arrondissement	MAIRE DE LA VILLE	MAIRE d'arrondissement	Conseillers de la ville (élus au suffrage de l'arrondissement)	<u>DISTRICTS ÉLECTORAUX</u>	Total Électeurs District	Conseillers de la ville (élus au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élus au suffrage du district)	Nombre de DROITS DE VOTE par électeur
(07) MERCIER— HOCHELAGA-MAISONNEUVE	96 591	✓	1		(071) Tétreaultville	24 932	1		3
					(072) Maisonneuve— Longue-Pointe	24 615	1		3
					(073) Hochelaga	24 003	1		3
					(074) Louis-Riel	23 041	1		3
C.A.: 5 membres									
(08) MONTRÉAL-NORD	53 595	✓	1		(081) Marie-Clarac	28 034	1	1	4
					(082) Ovide-Clermont	25 561	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(09) OUTREMONT	16 055	✓	1		(091) Claude-Ryan	4 674		1	3
					(092) Joseph-Beaubien	4 342		1	3
					(093) Robert-Bourassa	3 335		1	3
					(094) Jeanne-Sauvé	3 704		1	3
C.A.: 5 membres									
(10) PIERREFONDS-ROXBORO <sup>4</sup>	45 593	✓	1		(101) Est	24 144	1	1	4
					(102) Ouest	21 449	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(11) PLATEAU-MONT-ROYAL	67 382	✓	1		(111) Mile-End	22 043	1	1	4
					(112) DeLorimier	23 830	1	1	4
					(113) Jeanne-Mance	21 509	1	1	4
C.A.: 7 membres									
(12) RIVIÈRE-DES-PRAIRIES— POINTE-AUX-TREMBLES <sup>4</sup>	77 501	✓	1		(121) La Pointe-aux-Prairies	27 948	1	1	4
					(122) Pointe-aux-Trembles	24 833	1	1	4
					(123) Rivière-des-Prairies	24 720	1	1	4
C.A.: 7 membres									
(13) ROSEMONT— LA PETITE-PATRIE	97 137	✓	1		(131) Saint-Édouard	24 567	1		3
					(132) Étienne-Desmarteau	23 961	1		3
					(133) Vieux-Rosemont	25 417	1		3
					(134) Marie-Victorin	23 192	1		3
C.A.: 5 membres									
(14) SAINT-LAURENT	57 089	✓	1		(141) Côte-de-Liesse	29 164	1	1	4
					(142) Norman-McLaren	27 925	1	1	4
C.A.: 5 membres									

**Tableau 1**  
**ÉLECTION GÉNÉRALE 2009 – RÉPARTITION DES 103 POSTES À COMBLER**

<u>ARRONDISSEMENTS</u>	Total Électeurs Arrondissement	MAIRE DE LA VILLE	MAIRE d'arrondissement	Conseillers de la ville (élus au suffrage de l'arrondissement)	<u>DISTRICTS ÉLECTORAUX</u>	Total Électeurs District	Conseillers de la ville (élus au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élus au suffrage du district)	Nombre de DROITS DE VOTE par électeur
(15) SAINT-LÉONARD	48 712	✓	1		(151) Saint-Léonard-Est	21 291	1	1	4
					(152) Saint-Léonard-Ouest	27 421	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(16) SUD-OUEST	49 114	✓	1		(161) Saint-Henri— Petite-Bourgogne— Pointe-Saint-Charles	27 124	1	1	4
					(162) Saint-Paul—Émard	21 990	1	1	4
C.A.: 5 membres									
(17) VERDUN	47 126	✓	1		(171) Champlain— L'Île-des-Sœurs	24 613	1	1 (poste 1) 1 (poste 2)	5
					(172) Desmarchais-Crawford	22 513	1	1 (poste 1) 1 (poste 2)	5
C.A.: 7 membres									
(18) VILLE-MARIE	54 969	✓	(Maire de la ville)		(181) Peter-McGill	18 471	1		2
					(182) Saint-Jacques	20 484	1		2
					(183) Sainte-Marie	16 014	1		2
C.A.: 6 membres									
(19) VILLERAY—SAINT-MICHEL— PARC-EXTENSION	88 852	✓	1		(191) Saint-Michel	22 106	1		3
					(192) François-Perrault	22 501	1		3
					(193) Villeray	24 037	1		3
					(194) Parc-Extension	20 208	1		3
C.A.: 5 membres									

<b>TOTAL</b>	ÉLECTEURS	MAIRE de la VILLE	MAIRES d'arrondissement	Conseillers de la ville (élus au suffrage de l'arrondissement)	DISTRICTS ÉLECTORAUX	ÉLECTEURS	Conseillers de la ville (élus au suffrage du district)	Conseillers d'arrondissement (élus au suffrage du district)	
	1 107 689	1	18	2	58	1 107 689	44	38	

Tableau 2  
ÉLECTION GÉNÉRALE 2009 – SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL

Dans les arrondissements de	Chaque électeur aura à voter
Ville-Marie (3) <sup>5</sup>	<p><u>DEUX FOIS, soit pour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maire de la Ville de Montréal</li> <li>2. Le conseiller de la ville de son district<sup>6</sup></li> </ol>
Ahuntsic-Cartierville (4) Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (5) Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (4) Rosemont–La Petite-Patrie (4) Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension (4)	<p><u>TROIS FOIS, soit pour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maire de la Ville de Montréal</li> <li>2. Le maire de son arrondissement<sup>7</sup></li> <li>3. Le conseiller de la ville de son district</li> </ol>
L'île-Bizard–Sainte-Geneviève (4) Outremont (4)	<p><u>TROIS FOIS, soit pour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maire de la Ville de Montréal</li> <li>2. Le maire de son arrondissement</li> <li>3. Le conseiller d'arrondissement de son district</li> </ol>
Anjou (3) Lachine (3)	<p><u>QUATRE FOIS, soit pour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maire de la Ville de Montréal</li> <li>2. Le maire de son arrondissement</li> <li>3. Le conseiller de la ville de son arrondissement</li> <li>4. Le conseiller d'arrondissement de son district</li> </ol>
Montréal-Nord (2) Pierrefonds-Roxboro (2) Plateau-Mont-Royal (3) Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (3) Saint-Laurent (2) Saint-Léonard (2) Sud-Ouest (2)	<p><u>QUATRE FOIS, soit pour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maire de la Ville de Montréal</li> <li>2. Le maire de son arrondissement</li> <li>3. Le conseiller de la ville de son district</li> <li>4. Le conseiller d'arrondissement de son district</li> </ol>
LaSalle (2) Verdun (2)	<p><u>CINQ FOIS, soit pour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maire de la Ville de Montréal</li> <li>2. Le maire de son arrondissement</li> <li>3. Le conseiller de la ville de son district</li> <li>4. Le conseiller d'arrondissement au poste no 1 de son district</li> <li>5. Le conseiller d'arrondissement au poste no 2 de son district</li> </ol>

<sup>5</sup> Le nombre entre parenthèses correspond au nombre de districts électoraux que compte l'arrondissement.

<sup>6</sup> Tous les conseillers de la ville sont élus dans un district électoral, à l'exception des arrondissements d'Anjou et de Lachine où le conseiller de la ville est élu par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement.

<sup>7</sup> Tous les maires d'arrondissement, qui sont par ailleurs conseillers de la ville, sont élus par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement qu'ils représentent, sauf pour le maire d'arrondissement de Ville-Marie qui est le maire de la Ville de Montréal.